

Au siège du conseil de Grand Lac, 1500 boulevard Lepic 73100 Aix-les-Bains

NOMS ET PRENOMS	Présents (X)	Absents excusés	Pouvoir donné à
1. Marie Claire BARBIER		X	
2. Brigitte BARLET		X	Michelle BRAUER
3. Danièle BEAUX-SPEYSER	X		
4. Renaud BERETTI		X	
5. Michelle BRAUER	X		
6. Mariétou CAMPANELLA	X		
7. Claire COCHET	X		
8. Jacques CONVERT	X		
9. Gérard DILLENSCHNEIDER	X		
10. Marina FERRARI		X	
11. David GAILLARD		X	
12. Nathalie GAMAIN		X	
13. Bernard GELLOZ	X		
14. Pascale GLOUANNEC	X		
15. André GRANGER	X		
16. Alain HOTIER		X	
17. Antoine HUYNH	X		
18. Agron KALLABA		X	
19. Myriam MONANGE		X	
20. Christian MOUNIER	X		
21. Julie NOVELLI		X	
22. Colette PIGNIER	X		
23. Edouard SIMONIAN		X	
24. Jean-Marc VIAL	X		
25. Guy WARIN	X		

Autres présents non votants :

Marie RENAUD
Laurent LAVAISSIERE
Muriel BORRELY-DUBINI

Directrice du CIAS Grand Lac
Directeur Général des Services
Assistante de Direction du CIAS Grand Lac

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 27.09.2024

Un dossier de travail en tout point identique à celui transmis aux conseillers pour la tenue du conseil du 3 octobre 2024 a été transmis le 27 septembre 2024, ce dossier comprenant l'ordre du jour et les projets de délibérations, avec leurs annexes.

Aix-les-Bains, le 3 octobre 2024

Le Président,
Renaud BERETTI

Secrétaire de Séance,
Pascale GLOUANNEC



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Grand Lac, 1500 boulevard Lepic, 73100 Aix-les-Bains, ou devant le tribunal administratif de Grenoble (2 Place de Verdun, BP1135, 38032 Grenoble Cedex 03). Le recours gracieux doit être introduit dans un délai de deux mois à compter de sa publication (acte réglementaire) ou de sa notification (acte individuel). Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par la voie de l'application "Télérecours citoyens" sur le site www.telerecours.fr.

Accusé de réception en préfecture
073-267303428-20241003-DELIB77-DE
Date de télétransmission : 09/10/2024
Date de réception préfecture : 09/10/2024



Accusé de réception en préfecture
073-267303428-20241003-DELIB77-DE
Date de télétransmission : 09/10/2024
Date de réception préfecture : 09/10/2024

ADMINISTRATION GENERALE

Vente d'un véhicule frigorifique du service de Portage de repas à domicile du CIAS Grand Lac

Monsieur le Président rappelle que le CIAS Grand Lac est propriétaire d'un Peugeot Partner frigorifique, immatriculé DP-215-LG, dont la propriété lui a été transmis par le CCAS du Bourget du Lac à l'occasion de la création de la communauté d'agglomération de Grand Lac et de son CIAS.

Ce véhicule était utilisé par le service de portage de repas. En raison de son ancienneté et de pannes successives, ce dernier a décidé de le remplacer par la location d'un véhicule neuf. Cette location intervient dans le cadre d'un marché public existant, qui concerne déjà les 4 autres véhicules utilisés par le service.

Le service de portage de repas propose que le Peugeot Partner soit revendu, pour les raisons suivantes :

- Ce véhicule n'est pas actuellement utile
- Sa remise en état occasionnerait au minimum 1500 € HT de frais de réparation et de contrôle
- Une 6^{ème} tournée de livraison n'est pas nécessaire dans un avenir proche pour absorber la hausse régulière et modérée du nombre de bénéficiaires
- Si cette 6^{ème} tournée devient nécessaire dans les années à venir, la possibilité de location d'un 6^{ème} véhicule sera inscrite dans le prochain marché public de location de véhicules frigorifiques

Après avoir étudié les différentes options offertes par la législation, il est proposé que cette vente se fasse de gré à gré à un professionnel de l'automobile :

- La cession ne nécessite pas procédure de mise en concurrence ni de publicité
- Le véhicule peut être ainsi vendu en l'état, sans obligation de contrôle technique ni d'attestation ATP (conformité technique des véhicules frigorifiques) valides
- Le recours à des sites de vente aux enchères est trop aléatoire en termes de prix de vente final

Après consultation de plusieurs professionnels locaux qui louent ou vendent des véhicules frigorifiques, une seule offre a été exprimée par la Savoisienne de Véhicules Utilitaires (ZA de Lompraz 73330 Balme de Sillingy – SIRET : 419 933 767 00032), pour le rachat en l'état du véhicule DP-215-LG, pour un montant de 6000 € TTC. Pour information, sa cote Argus est de 6500 € TTC.

Il est proposé aux membres du Conseil d'administration d'approuver la décision de vente de gré à gré et en l'état du Peugeot Partner frigorifique, immatriculé DP-215-LG, à l'entreprise la Savoisienne de Véhicules Utilitaires pour un montant de 6000 € TTC.

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport,
- APPROUVE la vente de gré à gré et en l'état du véhicule DP-215-LG à la Savoisienne de Véhicules Utilitaires pour un montant de 6000 € TTC,

- AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les actes afférents à cette vente.

- Conseillers en exercice : 25
- Présents : 14
- Présents et représentés : 15
- Votants : 15
- Pour : 15
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0

Aix-les-Bains, le 3 octobre 2024

Le Président,
Renauld BERETTI

La secrétaire de séance,
Pascale GLOUANNEC



Accusé de réception en préfecture
073-267303428-20241003-DELIB79-DE
Date de télétransmission : 09/10/2024
Date de réception préfecture : 09/10/2024

Acte à classer**DELIB79**

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2024-10-09T08-18-21.02 (MI256061530)

Identifiant unique de l'acte : 073-267303428-20241003-DELIB79-DE ([Voir l'accusé de réception associé](#))

Objet de l'acte : Vente d'un véhicule frigorifique du service de Portage de repas à domicile du CIAS Grand Lac

Date de décision : 03/10/2024


Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.10. Divers
7.10.3. Autres

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : 3 **Multicanal :** Non
DELIB AG vente véhicule frigorifig...
Pièces jointes :
[Page de garde CA
03102024.PDF](#)
Type PJ : 99_DE - Délibération

[Imprimer la PJ avec le tampon AR](#)

Classer

Annuler

Préparé Date 08/10/24 à 12:12 Par **BORRELY DUBINI Muriel**
Mis à jour Date 08/10/24 à 16:31 Par **BORRELY DUBINI Muriel**
Transmis Date 09/10/24 à 08:18 Par **BORRELY DUBINI Muriel**
Accusé de réception Date 09/10/24 à 08:25